



**AR Prefecture**

016-200054047-20220523-2022\_05\_23\_06-DE

Reçu le 25/05/2022

Publié le 25/05/2022


Le plan de financement de l'opération est le suivant :

- Programme des Equipements sportifs de proximité (80%) : 61 354.00 €
- Autofinancement (20%) : 15 339.00 €

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter l'aide financière dans le cadre du Programme des Equipements Sportifs de Proximité,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 24 mai 2022



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

